



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2000-MC-3278

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 299301

DOSSIER N° : 13979

Objet : Exploration Maude Lake Limitée
Demande de visa

Vu la demande présentée le 20 septembre 2000;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus du 31 octobre 2000 de Exploration Maude Lake Limitée concernant le placement de 1 000 unités A composées chacune de 5 000 actions ordinaires accréditatives et de 1 250 actions ordinaires au prix 1 000 \$ l'unité A et de 400 unités B composées chacune de 3 125 actions ordinaires au prix de 500 \$ l'unité B. Chaque action ordinaire comprise dans une unité A et B est accompagnée d'un bon de souscription d'une action ordinaire.

Le visa prend effet le 1er novembre 2000.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) Josée Deslauriers
Josée Deslauriers

JB/lb